

### *Santé, sécurité au travail : l'attente des moyens*

Depuis le début de l'année, l'UCP participe au groupe de travail qui se réunit très régulièrement pour préparer le texte d'un accord entre l'Administration et les sept organisations syndicales représentatives sur la santé et la sécurité au travail.

Au cours de discussions constructives, de larges consensus se sont dégagés sur les principes, même si des points de blocage demeurent, comme sur la composition du futur comité chargé d'une part, de trouver des solutions amiables à des conflits individuels au travail qui n'ont pu être réglés au niveau des directions et d'autre part, de formuler des recommandations visant à faire cesser tout agissement ou situation portant atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale des personnes.

L'un des points déterminants de l'accord va être examiné lundi 14 novembre ; il concerne les moyens qui seront donnés aux directions pour améliorer les conditions de travail des agents, en termes de personnels pour faire vivre le réseau de prévention et de moyens financiers adaptés aux ambitions de l'accord.

L'UCP, particulièrement sensible à la santé et à la sécurité au travail, s'attachera à la levée de ce qui pourrait l'empêcher de signer l'accord.

### *Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes*

Le Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes a tenu sa réunion annuelle, le 3 novembre 2011, sous la présidence de Maïté ERRECART.

Actuellement, le Comité accompagne 62 orphelins dont les parents sont décédés des suites d'accidents de service ou de trajet, 29 relevant de la Préfecture de police, 13 de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, 2 du CASVP et 18 de la Mairie de Paris. Le budget consacré au versement d'allocations destinées pour l'essentiel à apporter une aide pour l'achat de fournitures scolaires ou à construire un projet professionnel, représente un peu plus de 344 000 €.

Afin d'améliorer la qualité de l'assistance offerte aux pupilles, il est décidé d'aller au-delà de simples relations bilatérales entre l'orphelin et l'assistante sociale qui le suit, de mener une réflexion collégiale afin de pouvoir proposer des actions concrètes, en intégrant notamment la valorisation de la mémoire des parents. Un groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives se réunira au printemps prochain.

Parmi les décisions prises, il a été validé d'harmoniser la politique allocataire, d'accompagner tous les jeunes jusqu'à 25 ans sur présentation de justificatifs et d'écrêter les allocations en fonctions des revenus des intéressés.

L'UCP salue le souci d'avoir clarifié les conditions d'attribution des allocations, traduisant ainsi une meilleure transparence pour les bénéficiaires. Elle regrette néanmoins que l'Administration se soit bloquée sur une augmentation des prestations de 2,5 %, au lieu des 3 % revendiqués par l'ensemble

des organisations syndicales présentes. Ce demi point supplémentaire aurait permis de mieux compenser la forte hausse des fournitures scolaires pour seulement 1 725 €...

## **CASVP, grève dans les EHPAD : 1<sup>ère</sup> avancée en direction des bas salaires**

Le 21 octobre dernier, la Direction Générale a réuni les organisations syndicales, afin de traiter des mesures en faveur des bas salaires, une des revendications de l'intersyndicale.

Le CASVP a prévu pour les aides soignants des EHPAD, « une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants » qui interviendra sur la paie de décembre, avec un effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Cette formule, compatible avec leur régime indemnitaire, concernera l'ensemble des 900 aides soignants, qui jusqu'à présent étaient les seuls à n'avoir pu bénéficier de la mesure.

En novembre, la Direction Générale a annoncé un calendrier de groupes de travail sur les points portés par l'intersyndicale.

L'UCP, soucieuse d'améliorer les conditions de travail des personnels des EHPAD, demeure mobilisée.

## **Examens et concours**

Ont été reçus, suivant l'ordre alphabétique, à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal des administrations parisiennes : Antoine BEDEL (CASVP), Laurence CARRE (DASES), Julien CORBION (DFPE), Hawa COULIBALY (DASES), Xavier CRINON (DLH), Gaëlle ROUX (DASES), Stéphane DERENNE (DEVE), Emilie DRIOUX (DEVE), Sophie DUTERTRE (DAJ), Arnaud EPAILLARD (Crédit municipal), Cédric FAUCON (DPA), Emmanuelle FAURE (Maison des personnes handicapées), Jeanne-Marie FAURE (DUCT), Jocelyne GARRIC (DRH), François GALLET (DUCT), Didier GUEGUEN (CASVP), Jean-Baptiste LARIBLE (DRH), Benoît MOCH (DRH), Béata BARBET (DU), Véronique GUYOT (DASCO), Michel PETIT (DRH), Loïc PLANCHE (SG), Frédéric POMMIER-JACQUOT (DJS), Stéphanie RABIN (DASCO), Sylvain ROBAK (DAC), Amandine ROUAH (DASCO), Pascal SALAGNAC (DGRI), Catherine TROMBETTA (DASES) et Muriel TUMELERO (DVD).

Ont été admis par ordre de mérite à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle des administrations parisiennes : Kader AMOR (DUCT), Séverine GLICKMANN (DDEEES), Anne-Charlotte MOUSSA (Cabinet du maire), Jean-Jacques DOUET (DASES), Selvy LES BIENS (DFPE), Annaig ABDEMEZIANE (DPE), Mireille COURT (DF), Dominique JUMEAU (DRH), James ZYLTMAN (DASES), Liliane COMENSOLI (DASES), Axelle KHETTAB (DRH), Philippe DANGREAU (DSTI), Alain LE BUHAN (DU), Etienne CROS (DASES), Corinne FAVOCCIA (DPE), Mary BOSCARDIN (DF), Françoise GARNIER-BRUN (DILT), Martine IRATCABAL (DASES), Stéphanie THIRION (DJS), Christophe SEROUX (DPVI), Christiane BORDES-CUIGNET (DSTI), Delphine WERY (DFPE), Christine VERGER (DASES), Sébastien AUDUREAU (DRH), Cyril BELIER (Cabinet du maire), Roland CHRETIEN (DASES), Johann GAUTIER (DPE), Thierry DETHIER (DA), Brigitte MORICHON (DJS), Stéphanie PIRAUD (DPE), Claude CARRE (DASES), Maria-Noëlla NILSSON (SGCP), Virginie SCREVE (DFPE), Isabelle BASONI (DAC), Nadine BOURGAIN (DASCO), Corinne DE LANDTSHEER (DJS), Magali GERMINET (DASCO), Patrick CASSAN (DUCT), Emmanuel DEPIGNY (DA), Isabelle LEMOINE (DASCO), Catherine MARCHAND (DF), Elisabeth MULMANN (Cabinet du maire), Marie-Thérèse SIMON (SGCP), Khedidja TAIBI (DPE), Sylvie ANSELMETTO (DRH), Valérie ANTRAIGUE (DU), Sylvestre GRUSZKA (DU), Laurence LE HENAFF (DUCT), Sylvie BOUTATA (DUCT) et Anne GENTY (DASES).

A toutes et tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations.

**Union des Cadres De Paris**

**2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45**